



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### PORTANT DÉLÉGATION À M. MAXIME TAVERNIER EN QUALITÉ DE RESPONSABLE DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-19, L. 2122-20, L. 2122-30, R. 2122-8 et R. 2122-10,

**VU** le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 412-5 à L. 412-7,

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**VU** la délibération conseil municipal n° 68 en date du 18 novembre 2024 portant délégation au Maire

**VU** l'arrêté n°0228-2007 portant nomination de Monsieur Maxime TAVERNIER au poste de Responsable du service assainissement

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'assurer la bonne marche des services de la collectivité

Considérant l'activité des services, nécessitant une fluidité dans la réponse aux besoins courants et de faible importance

**CONSIDÉRANT** la position occupée par M. Maxime TAVERNIER en qualité de responsable du service assainissement, responsable en cette qualité d'un service intercommunal,

## ARRÊTE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Maxime TAVERNIER, responsable service assainissement, sous l'autorité du Maire et du Directeur Général des Services pour :

-Le dépôt de plainte concernant les éventuelles dégradations sur le matériel du service assainissement et ordures ménagères.

- - La signature des devis dans la limite d'un montant de 500 € TTC

Article 2 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès son affichage et sa transmission à Monsieur le Préfet de l'Eure

Article 3: Le présent arrêté sera notifié à :

-Monsieur Maxime TAVERNIER titulaire de la présente délégation

Fait à Pont-Audemer, le 17

Le Maire

Alexis DARMOIS

Envoyé en préfecture le 17/10/2025  
Reçu en préfecture le 17/10/2025  
Publié le 17/10/2025  
ID : 027-200077329-20251017-ARR\_0546\_2025-AI

